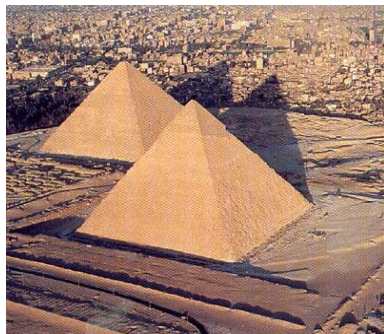




© DG Trésor

Lettre économique d'Egypte

N° 99 – Août 2019

Bon retour à ceux qui ont profité de la pause estivale pour changer d'air, soit sur la côte nord, soit sous d'autres cieux.

Permettez-moi de commencer par souhaiter la bienvenue à notre nouvelle VIA, Rébecca Portail, arrivée fin juillet, et qui commence par deux contributions à ce numéro de la LEE. L'actualité économique de l'été a été dominée par quatre événements, d'inégales importances : en tout cas chacun leur apportera l'importance qu'il voudra.

On commencera par le lancement de la première phase du déploiement de l'assurance maladie universelle dans le gouvernorat de Port-Saïd. Certes, dans ce que l'on peut encore qualifier de lancement pilote, beaucoup reste à faire. Mais cette première étape servira à mieux définir certains des besoins nécessaires à la mise en place de cet important projet. Il va s'agir d'essuyer les plâtres durant cette expérimentation dont les résultats seront attentivement scrutés. Pourtant, on peut se demander parfois si l'on n'a pas confondu vitesse et précipitation tant les questions à résoudre restent nombreuses, y compris sur le financement et sur les outils numériques à mettre en place. Mais sans doute à trop attendre ou repousser le lancement de ce pilote, c'est la réforme elle-même qui risquait d'être décrédibilisée. D'où cette décision volontariste que l'on peut saluer.

Autre décision prise cet été : l'annonce par le Président de la République d'une initiative « Vélo pour tous ». Cela peut paraître de moindre importance au regard de l'assurance maladie. Mais ne dit-on pas « mens sana in corpore sano » ? Il est sûr que l'Egypte ne brille pas par le développement de ce moyen de locomotion, pourtant le moins polluant qui soit. La bicyclette doit encore changer son image, trop rattachée à celle de couches sociales pauvres, elle doit gagner ses lettres de noblesses. Des initiatives locales s'attachent à populariser « la petite reine » en Egypte. En ces temps de lutte contre le changement climatique, on ne peut qu'accueillir avec sympathie cette initiative présidentielle.

Le changement climatique et ses conséquences, parlons en justement ! L'Égypte vient de déclarer l'état d'urgence hydrique. Dépendant très largement du Nil, l'Égypte se trouve déjà en situation de stress hydrique. Situation qui ne cesse de s'aggraver avec la conjonction de plusieurs facteurs : une forte démographie, un gâchis d'eau potable, une insuffisance du traitement et de la réutilisation des eaux usées, et last but not least, une dépendance du niveau des pluies sur le plateau abyssin où le Nil bleu prend sa source dont dépend le volume d'eau disponible en aval.

Enfin, le fonds de soutien aux exportations vient d'être profondément modifié. Désormais, la politique de soutien aux exportations veut être plus ciblée. L'avenir nous dira si le nouveau dispositif atteindra l'objectif qu'il se fixe : augmenter les exportations, réduire le déficit commercial de l'Égypte. Il n'en demeure pas moins que beaucoup de nos entreprises exportent depuis l'Égypte, et attendent des autorités le paiement des arriérés auxquels elles ont droit au titre de l'ancien dispositif. Le meilleur encouragement pour exporter ne consiste-t-il pas d'abord, avant de mettre en place un nouveau dispositif de lui donner la crédibilité qu'il mérite en soldant équitablement les arriérés de l'ancien dispositif ?

Et dernière minute qui ne peut figurer qu'au titre des brèves économiques : le comité de la politique monétaire de la banque centrale d'Égypte a décidé le 22 août de réduire de 150 points de base ses taux directeurs portant ainsi son taux principal à 14,75%, et ses taux de dépôt au jour-le-jour à 14,25% et de prêt à 15,25%. Cette décision était attendue (les marchés anticipaient néanmoins seulement une baisse de 100 points de base) après la baisse sensible de l'inflation constatée ces deux derniers mois (8,7% en juillet) tandis que la croissance reste robuste (5,6% sur l'année fiscale 2018/19). Reste à savoir si ce mouvement de réduction des taux continuera : ils restent encore trop élevés pour espérer un impact significatif sur le financement de l'économie, l'impact positif immédiat attendu étant en l'état sur le coût du service de la dette.

Bonne lecture,

Jérôme Baconin
Chef du Service Economique



[AU SOMMAIRE]

1. Lancement de la phase-pilote de la réforme de l'Assurance Maladie Universelle
2. Urgence hydrique en Egypte : les plans du gouvernement pour rationaliser la gestion de l'eau
3. Réformes du Fonds de soutien aux exportations : ce qui change, et ceux qui restent
4. L'émergence du vélo en Egypte
5. Brèves et indicateurs économiques

Politique sectorielle

Kévin Besançon

kevin.besancon@dgtrésor.gouv.fr

Prises en charge des assurés dans le cadre du futur système d'assurance maladie universelle :

- 90% du montant des médicaments prescrits avec un plafonnement du reste à charge à 1000 EGP payées par prescription et par assuré.
- 90% des frais d'examens, radios et analyses avec un plafonnement du reste à charge à 750 EGP payées par intervention et par assuré.
- 95% des frais d'hospitalisation avec un plafonnement du reste à charge à 300 EGP par assuré et par hospitalisation.
- Les assurés devront payer 100 livres par consultation simple à domicile.
- Les frais seront totalement gratuits pour les plus démunis (30 à 35%) de la population, qui seront définis selon des critères encore à déterminer.

L'objectif de ces prises en charge est de faire passer la part des dépenses de Santé à la charge des assurés de 72% actuellement à 24% d'ici 2032 (moyenne zone Afrique du Nord - Moyen-Orient : 45%).

Lancement de la phase-pilote de la réforme de l'Assurance Maladie Universelle

Après un report d'un an, le lancement de l'Assurance Maladie Universelle a été annoncé le 1er juillet. Son application reste limitée au gouvernorat-pilote de Port-Saïd, et précède le démarrage officiel du nouveau système prévu pour le 1er septembre. Concrètement, cette phase pilote consiste en l'ouverture de 5 hôpitaux et 28 centres de soins primaires après construction ou rénovation (au total, ce sont 11 hôpitaux et 35 centres de santé primaires qui doivent être construits ou rénovés à Port-Saïd). Le remboursement des soins se fait encore via le système existant d'assurance-maladie mais les enregistrements pour intégrer le futur système ont débuté. L'essentiel de la réforme reste cependant à mettre en place pour une couverture intégrale de la population d'ici 2032.

Une phase-pilote axée sur l'ouverture de centres de soins et l'enregistrement des bénéficiaires dans le gouvernorat de Port-Saïd

L'un des grands défis de la réforme du système d'assurance-maladie réside dans la mise en place d'un système performant de soins primaires, notamment avec le soutien de l'AFD via son programme « Appui à l'amélioration du système de soins de santé primaire » de 31 M EUR lancé en juillet 2017 pour une durée de 5 ans. **L'objectif est de désengorger les hôpitaux, et particulièrement les services d'urgence, qui servent de palliatif à la rareté actuelle de centres de santé primaire et médecins généralistes. Les hôpitaux devant en parallèle se spécialiser sur les soins secondaires et tertiaires avec une montée en gamme de l'offre de soins dans ces domaines.** En ce sens, l'ouverture ou la modernisation de centres de santé primaires (28 sur 35 à ce stade) et d'hôpitaux (5 sur 11 à ce stade) en parallèle est une première réussite de cette différenciation. Ces opérations ont été réalisées avec un budget de 673 M. EGP (36 M EUR) sur l'année fiscale 2018/19.

Autre défi majeur du lancement de l'assurance-maladie, l'enrôlement de l'ensemble des bénéficiaires dans le nouveau système via le mécanisme du chef de famille et des membres qui lui sont rattachés. Au total, ce sont neuf-cent vingt mille personnes qui sont en cours d'enregistrement (1/3 des habitants enregistrés au 1^{er} août) au sein du gouvernorat de Port-Saïd. **Chacun de ces bénéficiaires doit disposer dès l'année fiscale 2019/20 d'un dossier médical numérique complet et accessible par l'ensemble des établissements de soins référencés.**



L'essentiel de la réforme reste encore à mettre en place

Au-delà de la rénovation d'une partie des infrastructures, c'est bien le système qui reste à mettre en place. En effet, **ce pilote n'entre pas encore dans le cadre du futur système de remboursement de l'Universal Health Insurance (UHI), mais dans le cadre du Healthcare Insurance Organisation (HIO)**, en place depuis 1964 (cotisation forfaitaire et couverture minimale pour 60% de la population).

Le lancement de l'UHI doit se faire au 1^{er} septembre avec le transfert des compétences assurance-maladie pour le gouvernorat de Port-Saïd aux trois nouvelles autorités de l'UHI : l'*UHI General Authority* pour la gestion financière du système d'assurance sous supervision du Premier ministre avec l'appui des ministères des Finances et de la Santé ; la *Healthcare General Authority* pour la gestion des établissements de Santé, de leur référencement et de la contractualisation avec les centres de soins et prestataires extérieurs sous la supervision du ministère de la Santé ; et l'*Accreditation & Supervision General Authority*, en charge de l'établissement des normes et standards des établissements de soins, de la validation et du retrait des licences sous la supervision de la Présidence égyptienne.

Egalement, à partir du 1^{er} septembre, les travaux de modernisation et de construction de centres de santé et hôpitaux des trois futurs gouvernorats concernés par le lancement de l'assurance-maladie (Suez, Ismaïlia et Sud-Sinaï) doivent débiter pour un lancement en 2021. Un budget de 2,1 Mds EGP (110 M EUR) a été alloué pour l'année fiscale 2019/20 aux préparatifs de cette mise en place dans les trois gouvernorats, ainsi que la poursuite du programme dans le gouvernorat de Port-Saïd.

Intégration du réseau d'établissements de soins en dehors des hôpitaux publics

Le programme de construction et modernisation d'établissements de soins est mis en œuvre par le ministère de la Santé et des Populations et concerne donc uniquement les hôpitaux publics à ce stade. Une prochaine étape doit être franchie dans les mois à venir avec l'intégration progressive des établissements de soins relevant d'autres autorités.

En premier lieu, les hôpitaux universitaires, relevant du ministère de l'Education supérieure, qui délivrent 30% des soins hospitaliers et 70% des soins tertiaires. L'intégration de ces hôpitaux doit passer par une harmonisation des normes et standards en vigueur, la mise en place d'un système de partage d'informations entre les réseaux hospitaliers et enfin une gestion centralisée des commandes d'équipements et médicaments.

Les hôpitaux et cliniques privés se verront également proposer une contractualisation avec la Healthcare General Authority afin d'être conventionnés et permettre aux patients égyptiens de bénéficier du remboursement des frais hospitaliers. L'obtention des accréditations, au-delà d'une validation des normes en vigueur, s'accompagnera de l'adoption d'une grille tarifaire des prestations afin de limiter les dépenses de remboursement. La grille tarifaire actuellement en discussion avec le secteur privé représente une baisse moyenne de 20% des tarifs en vigueur pour l'année 2019 sur l'essentiel des prestations fournies. La liste des exceptions est toujours en négociation.

La question des nombreux hôpitaux des corps de sécurité (armée, police) reste également en suspens quant aux modalités de leur intégration ou non dans le futur système.

Un enjeu de digitalisation des établissements de soins puis du système d’assurance

Autre aspect de la réforme, la digitalisation est coordonnée par le ministère des Technologies de l’Information et de la Communication, **les autorités souhaitent en effet mettre rapidement en place la digitalisation des centres de soins pour une gestion rationalisée de l’accueil des patients, des interventions, des stocks d’équipements et de médicaments ainsi que des finances.** Ces éléments d’un futur *Hospital Information System* (HIS) intégré sont en cours d’expérimentation depuis juillet 2018 au Caire.

A plus long terme, la digitalisation doit également permettre d’articuler le dossier numérique médical en cours de mise en place à Port-Saïd et le système de remboursements et droits à prestations afin d’éviter les avances de frais et personnaliser l’offre de soins en fonction de la situation médicale de l’assuré.

Au-delà de l’enjeu technologique des équipements de collecte, gestion et transfert de données, l’aspect coordination interministérielle reste crucial pour la mise en place de cette transformation digitale du système de Santé.

[Retour sommaire](#)

Politique sectorielle

Urgence hydrique en Egypte : les plans du gouvernement pour rationaliser la gestion de l’eau

Rebecca Portail

rebecca.portail@dgtresor.gouv.fr



(Crédit photo : Reuters)

1. L’Egypte en situation de fort stress hydrique

Selon un rapport de l’Institut des ressources mondiales publié le 6 août 2019, les trois quarts des habitants de la région MENA vivent en-dessous du seuil de pénurie établi à 1000 m³/an/hab. L’Egypte s’approche du niveau de stress hydrique absolu (moins de 500 m³/an/hab), un seuil critique qu’elle devrait atteindre avant 2025. Pour s’alimenter, le pays dépend à plus de 70% des eaux du Nil (dont plus de 90% pour son approvisionnement en eau potable), le reste provenant des nappes phréatiques fossiles (en particulier l’aquifère nubien), du traitement des eaux usées et, dans une moindre mesure, des rares pluies. L’approvisionnement en eau du pays est devenu un enjeu de premier plan.

Entamée en 2011, la construction par l’Ethiopie du Grand Barrage de la Renaissance remet en question la part historique dont bénéficie l’Egypte sur les ressources en eau du Nil. Les négociations actuelles portant sur la durée de remplissage tendent à mitiger les conséquences du barrage qui pourrait réduire de 25% l’approvisionnement en eau douce pour l’Egypte. En réalité, les négociations, qui doivent reprendre prochainement, peinent à avancer.

Le changement climatique est une autre source d’inquiétude pour le gouvernement. A la veille de la saison des pluies sur les hauts plateaux éthiopiens, les prédictions annoncent une faible



pluviométrie, ce qui diminuerait l'afflux du Nil de 5 milliards de m³, soit un déficit de 10% du volume annuel de l'Egypte. Dans les zones d'agriculture irriguée, une hausse des températures induira une hausse de l'évaporation, ce qui réduira le ruissellement et augmentera de fait les besoins en eau. Moderniser les techniques traditionnelles d'irrigation par immersion (perichômata) est inévitable.

Jusqu'à présent, peu d'attention a été portée à la pollution du Nil, où se déversent les rejets des services municipaux, les effluents industriels et la pollution agricole, quand il ne s'agit tout simplement de dépôts d'ordures. Pourtant, 92% de l'eau douce provient du Nil, laissant planer des risques pour la santé des populations. Environ 17% des ménages sont privés d'accès à l'eau potable, la région de la Haute-Egypte étant la plus durement touchée. Paradoxalement, au Caire et dans les autres grandes villes, d'importants volumes d'eau courante sont utilisés abondamment chaque jour à des fins domestiques (nettoyage des rues et trottoirs, lavage des voitures, arrosages des plantes, etc.). Depuis quelques mois, des campagnes de sensibilisation tentent de conscientiser les citoyens égyptiens à la nécessité d'une consommation rationnelle de l'eau. Sans qu'une véritable alternative leur soit néanmoins proposée.

Enfin, la multiplicité des acteurs publics compétents pour le secteur de l'eau représente un véritable obstacle à une gestion intégrée des ressources en eau. Trois ministères s'en partagent la responsabilité : le ministère de l'Eau et de l'Irrigation, le ministère de l'Agriculture et le ministère du Logement et des Communautés Urbaines (compétent pour le secteur de l'assainissement). Cette segmentation des compétences complique le développement de projets de gestion intégrée.

2. Stratégies nationales et investissements publics : les priorités égyptiennes pour contraster la sécheresse

Conscient des défis auxquels il doit faire face, le gouvernement égyptien a adopté une stratégie de gestion du stress hydrique, le National Water Resources Plan (2017-2037) qui détermine les secteurs d'investissement suivants.

2.1. Le pari des sources alternatives en eau potable : la désalinisation en tête de liste

Le dessalement est une mesure phare des plans ministériels récemment annoncés par le ministre de l'irrigation et le ministre du logement et des communautés urbaines. La construction de 39 stations de désalinisation, pour un coût estimé à 29.3 milliards de livres égyptiennes (l'équivalent de 1.58 milliards d'euros) permettrait d'augmenter la capacité de production en eau potable de 1.4 millions de m³/j. L'inauguration de seize stations est attendue pour 2020.

Alors que la Holding de l'Eau (HCWW) semble privilégier les contrats en BOT (Build-Operate-Transfer), avec des modèles économiques peu clairs, l'armée aurait tendance à avoir recours aux joint-ventures à participation majoritaire, ou bien l'achat de gré-à-gré de technologies de dessalement. Par ailleurs, tous les ministères et institutions affiliées ont récemment signé un document s'engageant à mettre en place la technologie produite par l'Arab Organisation for Industrialization, bras industriel de l'armée.

2.2. La réduction des pertes hydriques en zones urbaines et rurales

Au niveau des infrastructures, les pertes hydriques représentent un défi de taille. Aux pertes techniques liées aux défaillances des infrastructures s'ajoutent les pertes commerciales. Ainsi,

**Lettre économique d’Egypte n°99 – Août 2019** © DG Trésor

les eaux non-facturées (les « non-revenue waters ») sont évaluées à 2.7 milliards de m³, soit 30.5% des volumes d’eau distribués.

En Egypte, 80% des ressources en eau sont utilisées par le secteur agricole. Le plan dévoilé par le Ministère de l’Irrigation (MIWR) au printemps 2019 prévoit la généralisation de méthodes d’irrigation plus économes en eau tel que le système de goutte-à-goutte et la conduite d’une campagne de sensibilisation de la population sur les méthodes de conservation de l’eau. Dans le même temps, l’armée soutient un projet national de nouvelles serres agricoles dans le cadre d’une approche présentée comme stratégique pour la sécurité alimentaire et la rationalisation de l’usage de l’eau dans les projets agricoles.

Un récent accord avec le Ministère de l’Agriculture fixe l’objectif de 85% de l’eau utilisée à des fins d’irrigation devant provenir de stations de traitement. Une approche jusqu’à présent limitée par la réglementation égyptienne à l’irrigation de plantes non-comestibles (filiale biomasse) malgré son fort potentiel pour la valorisation des terres arides en périphérie des villes. De grands projets pilotes ont été déployés sur plusieurs sites à East Cairo, Abu Rawash, Sadat City, Luxor et Ismaïlia, couvrant un territoire total de 167 000 feddans (1 feddan = environ 0,420 ha).

2.3. La mise à niveau des stations d’épuration et les opportunités de recyclage des eaux usées

L’Egypte souffre d’un écart annuel de 21 milliards de m³ entre sa production et sa consommation en eau. Pourtant, en moyenne, 44% des eaux usées ne sont pas traitées et de fortes disparités peuvent être constatées entre les communautés urbaines et rurales. D’importants investissements ont été réalisés en ce sens mais la Banque Mondiale estime que \$14 milliards devront encore être investis dans l’amélioration du réseau de traitement des eaux usées en Egypte. Suez, Véolia et Artélia sont les principales entreprises françaises du secteur en Egypte, chacune s’étant positionnée sur des projets emblématiques (Suez à Alexandrie et à Gabal el-Asfar, Véolia à Abu Rawash, et Artélia se positionnant sur des études de faisabilité, notamment à Gabal el Asfar).

Depuis l’adoption d’une stratégie 2030 pour la réutilisation des eaux usées recyclées, les autorités égyptiennes commencent à s’intéresser à ce mécanisme pour économiser en volume d’eau potable et sécuriser l’approvisionnement nécessaire à assurer sa production agricole. Le gouvernorat de la Mer Rouge expérimente depuis 2016 un dispositif de réutilisation des eaux grises dans l’irrigation de ses parcs et jardins.

[Retour sommaire](#)



Politique économique

Louis Sellier

louis.sellier@dgtresor.gouv.fr

Réforme du Fonds de soutien aux exportations : ce qui change, et ceux qui restent

Le 21 juillet dernier, le ministère du commerce et de l'industrie a présenté la nouvelle formule de l'*Export Development Fund* (EDF) dont il a la tutelle. Cet organe créé par la loi n°155 de 2002 a pour mission de soutenir les capacités d'exportations des entreprises égyptiennes par la mise en œuvre d'un programme de subventions. Son budget s'établissait à 4 Mds EGP pour l'année fiscale 2018-2019 : il s'élève pour l'année en cours à 6 Mds EGP.

Le fonds met désormais à la disposition des entreprises trois mécanismes de soutien qui se veulent complémentaires : des paiements en espèces (40 % du budget) ; des solutions financières indirectes sous forme d'allègements fiscaux et de réductions d'impôts, de déductions de créances auprès des ministères de l'électricité, du pétrole et de l'investissement, de garanties publiques sur emprunts bancaires, d'allocations de terrains commerciaux, industriels ou agricoles (30%) ; et enfin une assistance matérielle en termes de formation ou de promotion à l'international (30%).

Ces aides pourront atteindre entre 8 et 12% du montant des exportations éligibles (contre 1 à 10% précédemment), en fonction de différents critères, comme la part d'intrants domestiques dans la composition du produit exporté (40% minimum) et celle de valeur ajoutée, la localisation géographique du producteur et du pays de destination, ou encore la taille de l'entreprise exportatrice. Pour ce dernier critère par exemple, et toujours dans une logique incitative, le montant des subventions pourra progresser d'une année sur l'autre en corollaire de l'augmentation des exportations, et ce d'autant plus que la taille de l'entreprise bénéficiaire est réduite. L'articulation de ces dispositions traduit l'accent mis par les autorités sur certaines priorités : diversification géographique de l'activité (i.e. le développement économique de la Haute-Egypte), soutien aux petites et moyennes entreprises, augmentation des exportations à destination des marchés africains (tranche dédiée de 40 M EGP).

Pour prétendre au bénéfice de ces aides, les entreprises doivent s'inscrire – et cotiser – au comité d'exportation (*Export council*) représentant leur secteur d'activité auprès de l'EDF. On dénombre ainsi 14 comités réunissant aussi bien des exportateurs dans les domaines agricole, pétrochimique, textile, pharmaceutique... jusqu'à l'immobilier. Le conseil d'administration de l'EDF, qui inclut également des représentants des ministères des finances, de l'investissement, du tourisme ou de l'agriculture, doit, en concertation avec les comités, revoir sur une base semestrielle les secteurs jugés prioritaires. Certains secteurs seraient néanmoins traditionnellement privilégiés, parmi lesquels les industries mécaniques, chimiques, textiles, ou encore la production de matériaux de construction.

Néanmoins, si cette réforme et ce coup de pouce budgétaire semblent bienvenus au regard du déficit commercial actuel de l'Egypte, un rapide examen des performances égyptiennes en matière d'exportations doit nous permettre de mieux évaluer la portée et l'impact d'une telle mesure.

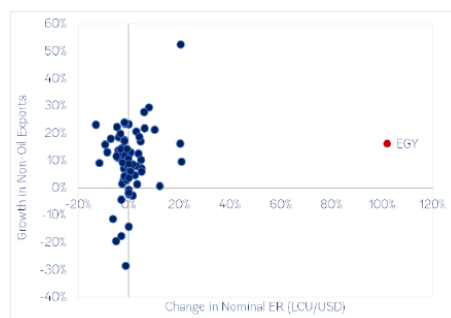
Les exportations, « une affaire de vie ou de mort » pour l'économie égyptienne ?

Sur le plan conjoncturel, malgré la dévaluation massive de la devise nationale fin 2016, les exportations égyptiennes n'ont manifestement pas profité d'un gain de compétitivité-prix : si



Source: Central Bank of Egypt

Exportations et déficit de la balance commerciale (source : Banque Mondiale)



Dépréciations et croissance des exportations hors hydrocarbures (source : Banque Mondiale)

ces dernières (hors hydrocarbures) ont connu un rebond de 16% dans l'année qui a suivi – augmentation jugée faible par la Banque Mondiale étant donné l'ampleur du réalignement¹ – elles se sont depuis contractées de 3,1% entre les neuf premiers mois de l'année fiscale 2017-2018, et la même période en 2018-2019 (à 12,4 Mds USD). En effet, si la chute de la livre égyptienne devait théoriquement être favorable aux exportations de son économie, elle n'a pas manqué d'avoir un impact parallèle sur la valeur de ses importations. Ainsi, les producteurs et exportateurs égyptiens, et en particulier ceux issus des secteurs manufacturiers, historiquement dépendants de biens intermédiaires importés (d'où notamment la volonté des autorités d'inciter les entreprises exportatrices à privilégier les composants domestiques dans leurs productions manufacturières) ont vu le gain relatif de leur compétitivité-prix être rogné en partie ou en totalité par l'inflation alimentée par l'enchérissement de leurs importations.

Pour autant, et comme le souligne le rapport de la Banque Mondiale sur les exportations égyptiennes publié le même mois que la réforme de l'EDF, le déficit persistant de compétitivité qui frappe le potentiel exportateur de l'Egypte relève de facteurs autrement plus structurels : ultra-concentration des exportations (en termes de secteurs, d'acteurs et d'origine géographique) ; défaut d'adaptation de l'offre domestique à l'évolution de la demande globale ; retard de montée en gamme et dégradation des avantages comparatifs.

On estime ainsi qu'en 2018 les entreprises exportatrices représentaient en Egypte moins de 1% de l'ensemble des producteurs. Parmi ses acteurs, encore seulement 1% comptait pour 28% de la valeur des exportations nationales. Enfin, 80% des exportations (hors hydrocarbures) se concentraient sur cinq secteurs : les minerais non-métalliques, les produits chimiques, le textile, l'industrie de l'habillement et les produits alimentaires, autrement dit des secteurs d'activités où les avantages comparatifs égyptiens se sont dégradés et/ou peu intensifiés en travail qualifié, donc de faible valeur ajoutée. Ainsi, l'Egypte a marqué le pas au cours des dernières décennies face à la concurrence de ses pairs émergents (Vietnam, Corée, Turquie notamment), et par voie de cause/conséquence, a vu le ratio de ses exportations rapporté au PIB décliner (de 17% à 10,3% entre 2006 et 2018, avec un pic négatif à 5,6% en 2016), engageant la stagnation de la productivité globale de ses facteurs de production – évolution à corrélérer avec le faible taux d'emploi des diplômés-es, en particulier femmes, en Egypte, alors que les activités consacrées à l'exportation sont généralement plus favorables à la main d'œuvre qualifiée, féminine et bien rémunérée².

A une échelle microéconomique, l'accès des entreprises égyptiennes à l'exportation est restreint par des barrières tarifaires et non-tarifaires importantes, constituant autant de « coûts d'entrée » plus ou moins fixes pour de nouvelles firmes, et d'obstacles à la progression de nouveaux secteurs exportateurs. Certaines contraintes structurelles déjà diagnostiquées par les institutions internationales³ – ayant trait notamment aux taxes et procédures douanières

¹ "From floating to thriving: taking Egypt's exports to new levels", Egypt Economic Monitor, The World Bank Group, Juillet 2019 <https://www.worldbank.org/en/country/egypt/publication/egypt-economic-monitor-july-2019>

² « The exceptional performance of exporters and labor market outcomes : evidence from egyptians firms », Ayhab F. SAAD, working paper n°1208, Economic Research Forum, Juin 2018 <http://erf.org.eg/publications/the-exceptional-performance-of-exporters-evidence-from-egyptian-%ef%ac%81rms/>

³ "Doing Business 2019 : Training for Reform", Economy Profile, Egypt, The World Bank Group, Octobre 2018 <http://documents.worldbank.org/curated/en/750451541088166099/pdf/131648-WP-DB2019-PUBLIC-Egypt-Arab-Republic.pdf>



complexes, comme les coûts et délais d’enregistrement et d’obtention des licences d’exportations (et d’importations), ou la difficulté d’acquérir des terrains industriels, et de manière générale les entraves bureaucratiques à l’initiative privée et à la transparence de l’information – sont inhérentes au caractère stato-centré de l’économie égyptienne. Qui plus est lorsque ces « couts d’entrée » exorbitants favorisent quelques « super-exportateurs », alimentant ainsi des rentes de positions, et figeant dans le temps (et l’espace) les secteurs participant à l’effort d’exportation¹.

S’il convient d’observer que les secousses touchant la devise égyptienne, aussi exceptionnelles soit elles², n’ont pas fondamentalement impacté le potentiel exportateur de l’Egypte, ces déterminants relèvent donc davantage de facteurs structurels.

Une mesure favorable à l’export, axée sur l’incitation et plus finement ciblée, comme la réforme de l’EDF - et l’effort budgétaire qui l’accompagne – s’avèrent dès lors cohérents. Néanmoins, si la volonté des autorités est bien de s’attaquer aux fondements du déficit commercial égyptien³, le gouvernement ne pourra pas faire l’économie d’une stratégie industrielle et financière globale : adaptation à la demande extérieure, amélioration de la qualité et de la plus-value des produits exportés (alors que le marché du travail « qualifié » est en tension importante), réduction des distorsions à la concurrence entre secteurs privé, public et para-public, et effort de réorientation des investissements étrangers de « portefeuille » vers l’économie productive. L’arbitrage effectué ce mois-ci par le comité de politique monétaire de la banque centrale égyptienne, entre maîtrise de l’inflation (véritable menace à la compétitivité) et soutien à l’activité productive (baisse relative des rendements sur les titres de dette publique et facilitation du crédit bancaire) doit s’entendre en ce sens.

Pour autant, le contexte plus large de restructuration des finances publiques laisse assez peu de marge de manœuvre à la politique budgétaire du gouvernement : la volonté de substituer à un système de subventions « *cash-based* » des dispositifs d’incitations diversifiés s’inscrit dans cet effort de rationalisation. *Last but not least*, la remise en cause du mécanisme précédent d’appui aux exportations était par ailleurs la conséquence d’une accumulation d’arriérés de subventions qui se comptaient en années et, selon les estimations, entre 7 et 22 Mds EGP ...

[Retour sommaire](#)

¹ « Politics Affect Exports in Egypt », Nora ABOUSHADY et Chahir ZAKI, Policy Brief, Economic Research Forum, Mars 2018 <http://erf.org.eg/publications/politics-affect-exports-in-egypt/>

² Après avoir perdu la moitié de sa valeur en décembre 2016, la livre égyptienne connaît la deuxième plus forte appréciation mondiale vis-à-vis du dollar depuis le début de l’année 2019

³ Il est ainsi intéressant de relever que la rhétorique des autorités déployée avec emphase à l’occasion de l’annonce de la réforme de l’EDF reprend mot pour mot celle employée par l’ancien président Mubarak au tournant du siècle, à savoir que les exportations sont pour l’Egypte « *une question de vie ou de mort* ».

Politique sectorielle**L'émergence du vélo en Egypte**

Rebecca Portail

rebecca.portail@dgtrésor.gouv.fr

L'annonce récente par le gouvernement égyptien d'une initiative nationale soutenant l'achat d'un vélo pour chaque citoyen témoigne d'une prise de conscience par les autorités des avantages du vélo en termes économique, environnemental et social. Pour autant, un important travail de prise de conscience est nécessaire avant que ce moyen de transport acquière la popularité qu'il mérite.

**1. Le vélo, un moyen de transport sous-utilisé ayant encore une image socialement négative nuisant à son développement**

Les villes égyptiennes figurent parmi les plus polluées de la planète. La voiture représente de loin le moyen de transport numéro 1 dans le pays, y compris en zone urbaine et périurbaine. Au nombre considérable de voitures et de véhicules motorisés (camions, scooters, minibus...) s'ajoute l'absence de réglementation sur l'ancienneté des composants et d'impératifs de contrôles techniques réguliers.

Rares sont ceux qui décident d'opter pour le vélo comme moyen de transport. Les barrières sociologiques sont très fortes : en Egypte, l'utilisation quotidienne du vélo est généralement perçue comme un indicateur d'appartenance aux classes défavorisées, ne convenant qu'aux travailleurs peu qualifiés (gardiens d'immeuble, livreurs de pain...). Les perceptions négatives quant à la femme cycliste sont encore fortement ancrées dans les mentalités. En tout et pour tout, on estime actuellement à 5% la part de la population qui se déplace à vélo.

L'absence de pistes cyclables délimitées et sécurisées représente un obstacle majeur à l'utilisation quotidienne du vélo. Même quand elles existent, celles-ci sont difficilement praticables (présence de déchets et dépôts de sable jamais retirés, irrégularités de la route, voitures en stationnement...) et ne peuvent être utilisées pour effectuer des trajets réguliers. Des pistes cyclables ont été incorporées dans la planification de nouveaux centres urbains (15th of May, 6th of October) mais ceux-ci, presque exclusivement résidentiels, restent trop éloignés du cœur économique des villes.

Dès lors, introduire le vélo dans le paysage urbain représente un grand défi en termes d'aménagement des infrastructures dans des villes géographiquement étendues et où le respect du code de la route est inégal.

2. Un cyclisme militant et l'apparition d'une niche économique

On dénombre dernièrement un nombre croissant d'initiatives citoyennes et de groupes actifs centrés autour du vélo, un mouvement principalement composé de jeunes citadins sensibilisés à la question environnementale. Jusqu'à présent, l'usage du vélo comme loisir prédomine sur l'utilisation quotidienne comme mode de transport mais ce dernier tend à s'affirmer progressivement avec l'organisation d'activités de sensibilisation menée par des acteurs de la société civile. Ainsi, tous les vendredis, des cyclistes sillonnent la ville du Caire pour affirmer leur présence. Un groupe de jeunes femmes, les *Cairo Cycling Geckos*, se mobilise régulièrement pour promouvoir le cyclisme féminin tout en distribuant des repas dans les quartiers défavorisés ou en organisant des circuits touristiques alternatifs. A Alexandrie, le



collectif d’urbanistes *Tabdeel* a réalisé une expérience de piste cyclable le long de la Corniche à l’issue de laquelle des recommandations ont été proposées aux décideurs politiques.

Quelques projets de vélos partagés en libre accès ont vu le jour dans de petites communautés urbaines, à l’image de la plateforme de location de vélos électriques *Baddel* dans la ville côtière d’El Gouna. Au Caire, un projet pilote de vélos partagés en libre-service sera prochainement mis en place par la Fondation Drosos, en collaboration avec UN Habitat qui soutient la construction d’une piste cyclable dans le centre-ville du Caire. La construction des deux premiers kilomètres devrait commencer en octobre, d’autres sources de financement étant nécessaires pour construire les treize kilomètres de piste restants.

3. Les prémisses d’une politique publique ‘bike-friendly’ : l’initiative du Président Sissi « Un vélo pour chaque citoyen »

Il n’est pas rare de voir le président Abdel Fatah al-Sissi conduire un vélo dans le cadre de ses opérations de communication. En 2014, le président égyptien avait déjà appelé ses compatriotes à faire davantage de vélo, pour réduire l’usage de la voiture.

Le 13 août 2019, un communiqué officiel du Ministère de la Jeunesse et des Sports annonçait le lancement de l’initiative nationale *‘un vélo pour chaque citoyen’*, dont l’objectif est d’encourager les Egyptiens à adopter une culture du transport plus active et moins polluante. L’initiative prévoit la vente de vélos à des prix accessibles, inférieurs aux prix du marché, au travers d’une collaboration avec les banques et entreprises actives dans le secteur du vélo. L’initiative sera d’abord mise en œuvre dans les gouvernorats du Caire et de Gizeh avant d’être étendue au reste du pays.

Pour favoriser l’intégration du vélo dans la circulation urbaine, les autorités publiques doivent cependant consentir à investir dans des campagnes de sensibilisation et l’adaptation du réseau routier, et penser des mécanismes nouveaux d’intermodalité dans les transports urbains et péri-urbains (train, tram, métro). Beaucoup de chemin reste cependant à parcourir. A Alexandrie par exemple, un cycliste peut entrer dans le tram, à condition de payer un ticket supplémentaire pour son vélo.

4. Les services à vélo, un pari économique pour la ville durable en Egypte

Le vélo sous ses différentes formes (cargo, électrique, sportif...) apporte avec lui la promesse de nouvelles opportunités économiques, depuis le cyclotourisme aux services de livraison en passant par l’amélioration de services municipaux (nettoyage des rues, gestion des espaces verts, transport de documents administratifs...).

Le transport de marchandises à vélo cargo s’intègre particulièrement bien dans le développement d’une économie locale. On trouve traditionnellement en Egypte de vieux vélos cargos dédiés au transport de nourriture ou de matériaux dans les quartiers populaires densément peuplés. Ces tricycles sont lourds et difficiles à manier, beaucoup sont immobilisés et utilisés comme simple échoppe en rue. Le développement de services de livraison en vélo-cargos légers et performants représenterait ainsi une opportunité dans le secteur de la livraison au dernier kilomètre, en particulier dans les centres urbains fortement embouteillés ou dans les quartiers constitués en petites ruelles. L’assistance électrique pourrait être une réponse à l’image socialement négative du vélo en lui apportant modernité et innovation.

**Brèves et indicateurs****Brèves économiques****Service Economique Régional**

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/LB>

Louis Sellier

louis.sellier@dgtresor.gouv.fr

- La croissance en volume du PIB s'est établie à 5,5% entre les neuf premiers mois de l'année fiscale 2017/2018 et les neuf premiers mois de l'année fiscale 2018/2019.
- Calculée en glissement annuel, l'inflation s'établissait à 8,7% à la fin du mois de juillet. C'est son niveau le plus bas depuis le mois d'août 2015.
- Le *Purchasing Managers' Index* a été ramené de 49,7 au cours des sept premiers mois de l'année 2018 à 49,3 au cours des sept premiers mois de l'année 2019.
- La Banque Centrale a abaissé ses taux directeurs de 150 pb. C'est une « première » depuis six mois.
- Le montant net des avoirs extérieurs (or inclus) de la Banque Centrale est passé de 44,32 mds\$ à la fin du mois de juillet 2018 à 44,92 mds\$ à la fin du mois de juillet 2019.
- Le montant de la dette extérieure est passé de 88,16 mds\$ (soit 35,2% du PIB) à la fin du mois de mars 2018 à 106,22 mds\$ (soit 36,9% du PIB) à la fin du mois de mars 2019.
- L'objectif affiché par le Ministère des Finances est de ramener la dette publique de 90,5% du PIB à la fin du mois de juin 2019 à 82,5% du PIB à la fin du mois de juin 2020 et à 77,5% du PIB à la fin du mois de juin 2022
- Le montant des recettes dégagées par l'exploitation du Canal de Suez est passé de 99 mds d'EGP (soit 5,6 mds\$) au cours de l'année fiscale 2017-2018 à 104,3 mds d'EGP (soit 5,9 mds\$) au cours de l'année fiscale 2018-2019.
- La montée en puissance de la production de gaz étant ce qu'elle est, les importations de produits pétroliers pourraient être ramenées de 28,4 MT au cours de l'année fiscale 2018/2019 à 22,2 MT au cours de l'année fiscale 2019/2020. Si tel est le cas, leur montant serait ramené de 16,1 mds\$ à 13,1 mds\$ dans le même temps.
- Le Ministère des Finances envisage de lever entre 250 et 500 M\$ qui seraient libellés dans une devise asiatique dans le courant de l'année fiscale 2019-2020.
- Le nombre des touristes et celui des nuitées touristiques ont augmenté respectivement de 33,2% et de 36,4% entre les six premiers mois de l'année fiscale 2017/2018 et les six premiers mois de l'année fiscale 2018/2019.
- D'après les prévisions établies par l'Institut de Finance Internationale, la croissance en volume du PIB serait ramenée de 5,6% au cours de l'année fiscale 2018/2019 à 5,5% au cours de l'année fiscale 2019/2020. Calculée en glissement annuel, l'inflation serait ramenée de 9,4% à la fin du mois de juin 2019 à 8,5% à la fin du mois de juin 2020. Le déficit public et le déficit courant seraient ramenés respectivement de 8,2% du PIB à 7,2% du PIB et de 2,8% du PIB à 2,5% du PIB dans le même temps.

[Retour sommaire](#)


Brèves et indicateurs
Indicateurs économiques

Indicateurs trimestriels		Janv-Mars 2018	Avril-Juin 2018	Juil-Sept 2018	Oct-Déc 2018	Janv-Mars 2019
Taux de croissance réel du PIB (y/y) <i>aux prix du marché</i>		5,4	5,4	5,3	5,5	5,6
Comptes externes <i>en Mds USD</i>	Solde commercial	-9,3	-9,3	-9,8	-9,4	-10,5
	<i>dont hydrocarbures</i>	-1,2	-0,3	-0,6	0,8	-0,5
	Balance des services	2,5	3,3	4,3	3,0	2,5
	<i>Revenus du tourisme</i>	2,3	2,6	3,9	2,9	2,8
	<i>Revenus du canal de Suez</i>	1,4	1,5	1,4	1,5	1,3
	Transferts privés (nets)	6,4	7,0	5,9	6,0	6,2
	Compte courant	-1,9	-0,5	-1,7	-2,2	-3,8
	Compte de capital et financier	8,6	3,0	1,5	0,3	6,0
	<i>dont flux nets d’IDE</i>	2,3	1,7	1,1	1,7	1,8
	<i>dont flux nets d’inv. de portefeuille</i>	6,9	-2,8	-3,2	-2,6	6,9
	Balance des paiements	-5,4	-1,8	0,3	-2,1	1,4
Indicateurs mensuels 2019		Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.
Inflation (y/y) en %	IPC urbain	14,2	13,0	14,1	9,4	8,7
	Inflation sous-jacente	8,9	8,1	7,8	6,4	5,9
Taux d’intérêts (corridor BCE) en %	Taux de rémunération des dépôts	15,75	15,75	15,75	15,75	15,75
	Taux de refinancement	16,75	16,75	16,75	16,75	16,75
Taux de change <i>moyenne mensuelle, cours médian</i>	LE pour 1EUR	19,64	19,39	16,05	18,89	18,64
	LE pour 1USD	17,38	17,26	17,03	16,74	16,61
Réserves officielles (en Mds USD) <i>à la fin du mois</i>		44,1	44,2	44,3	44,4	44,9

Notation de la dette souveraine <i>Note, perspective et date</i>	Standard & Poor’s	B	stable	13/05/2018
	Fitch	B+	stable	20/03/2019
	Moody’s	B2	stable	17/04/2019

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service économique du Caire (adresser les demandes à jerome.baconin@dgtresor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité

Le service économique s’efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l’utilisation et de l’interprétation de l’information contenue dans cette publication.



Auteur : Service Economique du Caire

Adresse : 10 rue Sri Lanka – Zamalek – Le Caire

Rédigée par : Louis Sellier

Revue par : Isabelle Rose

Version du 30/08/2019